

Objet : Eléments introductifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2008

Les orientations que le Pays donnera à sa politique, en 2008 et sur les années suivantes, s'inscrivent dans la nouvelle génération de programmes de développement territorial : Contrats de Projet, Volet Territorial, programme Leader,... dans le cadre des contractualisations 2007-2013, en cours de négociations, ainsi que dans le recours aux procédures de financement en place : FEDER, FEADER, FSE, POMAC,...

Le Pays se fixe, pour cette troisième année d'exercice, comme orientation majeure la mise en œuvre des outils d'intervention au service d'une politique territorialisée, suite aux schémas réalisés durant les deux premiers exercices.

La conduite des missions d'ingénierie technique et financière du Syndicat Mixte auprès de ses partenaires sera également poursuivie.

I – Les outils d'une politique territoriale

L'action 2008 doit porter sur la mise en place opérationnelle d'opérations à l'échelle supra-communautaire, notamment en matière :

- d'habitat : OPAH de revitalisation rurale, opérationnelle depuis mi-2007, et actions d'accompagnement,
- de services à la population : schéma territorial de développement de l'usage des TIC, aide à la parentalité,
- de tourisme : qualification des destinations touristiques "Haut Languedoc" et "Vignobles", clôture du programme Leader + dédié au tourisme patrimonial vigneron, tant au titre du Volet Territorial que de la coopération transnationale,
- d'économie : dispositif de soutien au développement économique des entreprises et des porteurs de projets, et à l'emploi,
- de culture : diffusion de spectacle vivant et soutien aux pratiques amateurs,
- d'environnement naturel et patrimonial : sensibilisation, pédagogie, formation et actions de valorisation, mise en place d'un Espace info Energies.

II – Les missions d'ingénierie et d'assistance technique

Il s'agit ici de poursuivre l'action de structuration territoriale, dans le cadre des derniers schémas à mener sur des enjeux forts du Pays : projet territorial de santé, projet culturel de Pays.

Enfin, il s'agit de porter appui en ingénierie, en assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communes et communautés de communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

En conséquence, Monsieur le Président expose à l'Assemblée les orientations budgétaires suivantes :

En fonctionnement

En dépenses

Inscrire les crédits de fonctionnement du Syndicat Mixte à hauteur de 1.236.000 €, représentant les charges de personnel (957.000 €) et les services extérieurs et autres charges (279.000 €),

Mettre en œuvre les actions structurantes nouvelles du Pays, dans les domaines précités, pour un coût total de l'ordre de 409.000 €,

Poursuivre en 2008 les actions engagées en 2007, pour un coût global de l'ordre de 92.000 €.

En recettes, inscrire :

Le produit des contributions des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) à hauteur de 3,50 €/habitant, soit 195.000 €,

La contribution statutaire du Conseil Général de l'Hérault à 510.000 €,

Le concours de la Région Languedoc-Roussillon, au titre de l'ingénierie, à hauteur de 50.000 €.

Le produit des contributions des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) à hauteur de 1,50 €/habitant, au titre de l'OPAH de revitalisation rurale et des actions d'accompagnement, soit 83.000 €,

Les concours de l'Europe (Leader), de l'Etat, de la Région et du Département :

- au titre des actions nouvelles, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 636.000 €, qui se répartissent comme suit :
 - Europe = 162.000 € (25 %)
 - Etat = 20.000 € (3 %)
 - ANAH = 75 000 € (12 %)
 - Région = 95.000 € (15 %)
 - Département = 284.000 € (45 %)
- au titre des actions démarrées en 2007 et qui seront perçus en 2008, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 251.000 €

Des recettes diverses, pour un montant de l'ordre de 10.000 €,

Le budget de fonctionnement étant ainsi équilibré en recettes et dépenses à 1.737.000 €.

En investissement

L'année 2008 verra la réalisation d'équipements de renouvellement en matériels informatiques et en équipements liés à l'installation de l'Espace Info Energies, en dépenses, pour 22.000 €, équilibré par un virement d'un montant de 7.000 € de la section de fonctionnement et une subvention de l'ADEME pour 15.000 €.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur les orientations budgétaires telles qu'elles viennent d'être exposées ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les orientations budgétaires exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président,
Francis BOUTES